



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques
Pôle de Coordination et d'Instruction
Cellule Développement Durable**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de REMOLLON

**Projet de renouvellement de l'exploitation de la carrière d'éboulis existante située au lieu-dit du
« Plantas »**

d éposé par la SARL Bourjac

Par arrêté n° 2022-DPP-CDD-81 du **30 AOÛT 2022**, a été prescrite une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière d'éboulis située au lieu-dit du « Plantas » sur le territoire de la commune de REMOLLON, déposée par la SARL Bourjac -ZI La Fito - 04100 MANOSQUE, d'une durée de 31 jours, du 26/09/2022 au 26/10/2022 inclus.

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de la SARL Bourjac -ZI La Fito - 04100 MANOSQUE. Tel : 04.92.71.19.03 mail : manosque@bourjac.fr

M. Francis DEVAUX, cadre technique RTM, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Marseille du 19 août 2022.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact correspondante ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de REMOLLON les lundi de 8h00 à 12h00, les mercredi de 10h00 à 12h00 et les vendredi de 15h00 à 17h00 ou sur le site internet de la Préfecture: www.hautes-alpes.gouv.fr (rubrique politiques publiques-environnement et risques naturels et technologiques-enquêtes publiques-enquêtes environnementales-dossier d'enquête).

Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Alpes 28, rue Saint-Arey - 05011 Gap Cedex, tous les jours de 9 h à 11 h 30 à l'effet de consulter cette version dématérialisée.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles, pendant la durée de l'enquête :

-sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de REMOLLON aux heures d'ouverture de la mairie : les lundi de 8h00 à 12h00, les mercredi de 10h00 à 12h00 et les vendredi de 15h00 à 17h00

-par écrit au commissaire enquêteur en mairie - 2 rue des templiers - 05190 REMOLLON

-par voie électronique à l'adresse suivante: pref-carriere-remollon@hautes-alpes.gouv.fr

Affaire suivie par : Alexia SALORD
Téléphone : 04.92.40.49.72
courriel : alexia.salord@hautes-alpes.gouv.fr

1 / 2

Préfecture des Hautes-Alpes
28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

Le public pourra également rencontrer le commissaire enquêteur qui siègera en Mairie de REMOLLON:

- le lundi 26 septembre 2022 de 8h30 à 12h00
- Le vendredi 7 octobre 2022 de 15h00 à 17h00
- Le lundi 17 octobre 2022 de 8h30 à 12h00
- le mercredi 26 octobre 2022 de 10h00 à 12h00

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de REMOLLON et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques- cellule développement durable) ou sur le site internet de la Préfecture www.hautes-alpes.gouv.fr.

Le préfet des Hautes-Alpes se prononcera à l'issue des résultats de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

SSRS 1104 03


Cédric VERLINE